

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 9 Décembre 2010

Question n° 17

OBJET : Bâtiments et équipements communaux - Reconstruction de l'école Croix Bosset - Autorisation donnée au Maire de signer un avenant n° 2 avec la société CA immobilier Promotion conducteur d'opération.

Service instructeur : Direction des services techniques

Rapporteur au Conseil : Monsieur DUBY

Avis des commissions

- Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale. Commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable Commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs

RAPPORT DE PRESENTATION

« Mes chers collègues,

Dans le cadre de l'opération de construction de la nouvelle école élémentaire Croix Bosset, la ville a signé un marché de mission de conduite d'opération avec la Société CA Immobilier Promotion, sise 117 Quai du Président Roosevelt – 92132 Issy Les Moulineaux pour un montant porté par voie d'avenant à 210 250 € HT.

Compte tenu du retard pris par l'opération de la construction de la nouvelle école Croix Bosset, il est nécessaire de prolonger de 18 à 22 mois la partie de la mission concernant la « gestion des marchés et le suivi du chantier ».

Cette prolongation du délai amène le titulaire du marché à négocier des honoraires supplémentaires pour le dépassement de délais soit 5 066,67 € HT par mois de chantier supplémentaire.

Les quatre mois de dépassement de délais correspondent donc à 20 266,68 € HT de rémunération supplémentaire.

Il vous est donc proposé, ce soir, de bien vouloir approuver la signature d'un avenant n°2 au marché de mission de conduite d'opération, pour un montant de 20 266,68 € HT afin d'y intégrer la prolongation de 4 mois de mission.

Le montant du marché est ainsi porté à 230 516,68 € HT, soit une augmentation de 17,37 % du marché initial. Ce projet d'avenant a bien sûr été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 19 novembre dernier, conformément au code des marchés publics. »

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 9 Décembre 2010

Question n° 18

OBJET : Bâtiments et équipements communaux - Travaux de reconstruction de l'école élémentaire Croix Bosset - Autorisation donnée au Maire de signer un avenant n° 1 avec Isabelle Pougheon, assistant à maîtrise d'ouvrage en Haute Qualité Environnementale

Service instructeur : Direction des services techniques

Rapporteur au Conseil : Monsieur DUBY

Avis des commissions

- | | | |
|--|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale. | <input checked="" type="checkbox"/> Commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable | <input type="checkbox"/> Commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs |
|--|---|--|
-

RAPPORT DE PRESENTATION

« Mes chers collègues,

Dans le cadre de l'opération de construction de la nouvelle école élémentaire Croix Bosset, la Ville a conclu un marché de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en Haute Qualité Environnementale (HQE) avec Madame Isabelle POUGHEON, domiciliée 12, Avenue J. Froment – 92250 La Garenne Colombes pour un montant de 49 000 € HT.

Compte tenu du retard pris par l'opération de la construction de la nouvelle école Croix Bosset, il est nécessaire de prolonger de 17 à 22 mois le suivi du chantier. (Le mois d'août n'est pas comptabilisé dans ce calcul).

Cette prolongation du délai amène le titulaire du marché à négocier des honoraires supplémentaires à raison d'une rémunération de 700 € HT par mois de chantier.

Le dépassement de délais étant de quatre mois, cela correspond donc à une rémunération supplémentaire de 2 800 € HT.

Je vous propose donc de bien vouloir approuver l'avenant n° 1 au marché de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en Haute Qualité Environnementale pour un montant de 2 800 € HT afin d'y intégrer la prolongation de 4 mois de mission.

Le montant du marché est ainsi porté à 51 800 € HT, soit une augmentation de 5,71 %. Conformément au code des marchés publics, ce projet d'avenant a été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 19 novembre dernier.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 9 Décembre 2010

Question n° 19

OBJET : Bâtiments et équipements communaux - Travaux de reconstruction de l'école élémentaire Croix Bosset - Autorisation donnée au Maire pour signer un avenant n° 6 avec l'entreprise générale BREZILLON.

Service instructeur : Direction des services techniques

Rapporteur au Conseil : Monsieur DUBY

Avis des commissions

- Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale. Commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable Commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs

RAPPORT DE PRESENTATION

« Mes chers collègues,

Dans le cadre de l'opération de reconstruction de la nouvelle école élémentaire Croix Bosset, le Conseil Municipal a autorisé le Maire, lors de sa séance du 3 juillet 2008, à signer un marché de travaux avec l'entreprise BREZILLON, pour un montant qui s'élève aujourd'hui à 10 230 508,06 € HT, compte tenu de cinq avenants signés depuis cette date avec l'entreprise.

Alors que le chantier est en cours d'achèvement, il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer un ultime avenant n°6 qui liste toutes les modifications apportées au programme de travaux dans les dernières semaines qui n'ont pu être intégrées dans l'avenant n°5 adopté lors de notre séance du 21 octobre dernier.

Vous trouverez en annexe du présent rapport le projet d'avenant qui récapitule les différents travaux faisant l'objet de plus ou de moins value, dont le montant s'élève au total à 117 439,30 € HT.

L'ensemble des avenants, y compris celui-ci, représentant une augmentation du montant initial du marché de 3,82 %, l'avis préalable de la commission d'appel d'offres n'est pas requis.

Je vous propose donc de bien vouloir en délibérer et d'autoriser la signature de l'avenant n°6 avec l'entreprise BREZILLON »

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 9 Décembre 2010

Question n° 20

OBJET : Bâtiments et équipements communaux - Travaux de reconstruction de l'école élémentaire Croix Bosset - Autorisation donnée au Maire de signer un avenant n° 1 au marché conclu avec la société BATIPLUS.

Service instructeur : Direction des services techniques

Rapporteur au Conseil : Monsieur DUBY

Avis des commissions

- | | | |
|--|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale. | <input checked="" type="checkbox"/> Commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable | <input type="checkbox"/> Commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs |
|--|---|--|
-

RAPPORT DE PRESENTATION

« Mes chers collègues,

Dans le cadre de l'opération de la reconstruction de la nouvelle école élémentaire Croix Bosset, la Ville a conclu, le 2 juillet 2007, avec la Société BATIPLUS un marché relatif à la prestation d'une mission de contrôle technique pour un montant de 45 610 € HT.

Conformément aux articles L 111-7-4 et R 111-19-27 du code de la construction et de l'habitation et en application du décret n° 2006-555 du 17 mai 2006, relatif à l'accessibilité des équipements recevant du public, le bureau de contrôle doit également délivrer une « attestation de vérification après travaux soumis à permis de construire » relative à la vérification de l'accessibilité aux personnes handicapées.

Il convient donc de prévoir cette prestation complémentaire par le biais d'un avenant n°1 au présent marché, pour un montant de 3 500 € HT soit 4 186 €TTC. Cet avenant représentant une augmentation de 7,6 % du montant du marché initial, il a été soumis à l'avis de la commission d'appel d'offres du 19 novembre dernier.

Je vous remercie, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer. »